

Place des femmes et enjeux de l'égalité des sexes dans la transition écologique et sociale : quels indicateurs ?

Jean Gadrey¹

J'ai accepté le thème de cette intervention un peu comme un défi, car à ma connaissance, des indicateurs croisant la problématique du genre et celle de l'environnement, cela n'existe pas. Il y a pléthore d'indicateurs dans chacun de ces deux domaines, mais il n'y en a pas à l'intersection. Je suis donc chargé de vous parler de choses qui n'existent pas, ce que je ne peux faire que sur le mode des hypothèses, du souhaitable et de l'envisageable, en m'appuyant sur des travaux pouvant nous donner des idées, à défaut de solutions. Voici par ailleurs deux remarques préalables :

1) Partir d'emblée sur des indicateurs n'a aucun sens si l'objectif est de proposer des outils d'orientation des décisions et des politiques. Les **éventuels** indicateurs doivent être pensés **au terme** de réflexions sur les objectifs souhaités, dans le cas présent la transition écologique et sociale à différentes échelles, du local au global, et la place des femmes dans cette transition. Pour le dire autrement, même si c'est banal, il faut qualifier avant de quantifier, il faut compter ce qui compte et donc s'entendre sur ce qui compte le plus. Et rien ne dit d'ailleurs qu'il faille toujours des indicateurs pour guider l'action.

Conséquence : mes hypothèses sur **les indicateurs sexués de la transition écologique et sociale** arriveront à la fin de ma présentation.

2) Un autre préalable est plus important et plus délicat. Envisager la « **place des femmes** », par exemple pour la mettre en valeur, pour la rendre plus visible, est certes nécessaire, mais c'est de l'ordre du **constat d'une situation présente (ou passée)**. C'est très différent de l'accent qu'il faudrait mettre sur **l'égalité comme finalité** : l'égalité en général², celle des femmes et des hommes en particulier.

Constater par exemple que les femmes sont de fait très majoritaires dans les activités de soin aux autres, dans la sphère domestique comme dans celle du travail salarié, est important, mais c'est un « indicateur » d'inégalités actuelles ! Le monde et la société se porteraient mieux si de telles activités étaient bien partagées entre les sexes, si l'égalité était mieux respectée. Il faut à la fois des politiques d'amélioration de ces emplois « féminins » (pour l'instant), et faire progresser leur mixité, une telle progression pouvant d'ailleurs aider pour améliorer statuts et salaires et réduire la part du temps partiel subi.

Or tout porte à croire qu'en matière d'environnement c'est la même chose : il importe certes de tenir compte, éventuels indicateurs à l'appui, du fait que les femmes ont aujourd'hui une place ou un rôle éminent dans diverses activités de défense, de préservation ou de « soin » à l'environnement, mais cela doit s'inscrire dans une perspective de l'égalité des apports et des

¹ Je remercie pour leurs remarques sur ce texte Nicole Gadrey, Maryse Huet, Florence Jany-Catrice, Christiane Marty et Dominique Méda. Je reste seul responsable des insuffisances résiduelles...

² Je n'entre pas ici dans le débat nécessaire sur la qualification de cette égalité, qui, s'agissant des femmes et des hommes, ne saurait être une "égalité par le bas" mais une égalité réelle ou effective des droits au bien vivre dans une société s'inscrivant dans la durée, par un accès universel et égal aux biens communs jugés essentiels.

efforts. Peu de choses seraient meilleures « pour la planète » que l'égalité, pas seulement celle des femmes et des hommes.

Donc s'il faut sans nul doute des indicateurs de places relatives des femmes et des hommes dans leur rapport à l'environnement, il faut les mettre au service de politiques de l'égalité. Cela semble évident, mais certains discours mettant trop exclusivement l'accent sur les « petits gestes quotidiens pour la planète » peuvent laisser l'égalité de côté et contribuer à maintenir l'assignation des femmes aux soins du quotidien.

I. Une transition écologique ET SOCIALE : ne pas oublier le « care »

Je me place dans la perspective d'une transition écologique ET SOCIALE en me refusant à dissocier ces deux objectifs. Je m'en suis souvent expliqué dans divers écrits mais je ne le ferai pas ici car ce n'est pas nécessaire. J'ai bien compris en effet en lisant le cahier LASAIRE que c'était aussi votre perspective. La transition écologique ne réussira pas si elle laisse de côté d'autres besoins sociaux urgents, ou si l'on prend des décisions apparemment « bonnes pour la planète » mais qui font peser sur les plus modestes un poids disproportionné des efforts collectifs à réaliser pour réduire l'empreinte écologique, l'empreinte carbone ou l'empreinte eau des humains. On commence à trouver ici des considérations qui ont à voir avec les inégalités socio-environnementales, y compris entre les femmes et les hommes. C'est aussi pour cette raison que les ONG et la « coalition climat 21 » mettent l'accent, comme première priorité, sur la « justice climatique ». En d'autres termes, les indicateurs sexués de la transition doivent comporter des indicateurs « classiques » d'inégalités entre les femmes et les hommes (dans la sphère du travail, de l'emploi et des revenus, dans la sphère privée, etc.) et pas seulement des indicateurs sexués ayant à voir avec l'environnement.

Par ailleurs, cette conviction fournit une première piste en vue de la définition d'objectifs. Car parmi les exigences d'un « développement humain soutenable » ou de politiques sociales/écologiques, nous allons rencontrer des besoins, aujourd'hui très mal couverts, de services de « care » ou de bien vivre, le plus souvent **associés à des droits universels** : petite enfance, personnes âgées et handicapées (très majoritairement des femmes), éducation, formation, action sociale, culture et loisirs...

Or il est évident que les femmes sont ici très concernées, à la fois parce qu'elles constituent actuellement la grande majorité des salarié-e-s dans ces activités, parce qu'on y trouve plus qu'ailleurs du sous-emploi, des bas salaires et de la précarité, mais aussi parce que qu'elles seraient les principales bénéficiaires, en termes d'égalité des choix de vie et des choix professionnels, d'un développement conséquent de ces secteurs, en quantité, en qualité de service, et en qualité du travail et de l'emploi. **On retrouve ici la double problématique de la place actuelle et très inégale des femmes, et de la perspective de l'égalité comme finalité.**

Voilà quelques chiffres.

Du côté des emplois du care

% de femmes employées dans le secteur de la petite enfance : 98 %

% de femmes employées dans l'aide à domicile : 98 %

% de femmes parmi les aides soignants : 90 % ; parmi les infirmier(e)s : 88 %

Du côté des besoins de care

% de femmes parmi les personnes âgées dites dépendantes au sens de l'APA : 73 %
% de femmes dans les maisons de retraite EHPAD : 75 %

Du côté des personnes en charge du care effectué dans la sphère familiale
% du travail parental pris en charge par les femmes : 71 % (2010)

Ce qui précède est-il hors sujet quand il est question des femmes dans la « transition » ? Oui si l'on a une vision étroitement écologique de cette transition, non si on adopte une perspective social/écologique selon moi nécessaire.

II. Un cadre conceptuel pour penser la transition : quatre catégories formant système

Je propose un cadre conceptuel qui me semble adapté à nos réflexions, pour l'instant en dehors de toute idée d'indicateurs³. Je retiens quatre hypothèses pour penser la transition, autour de quatre catégories : 1) prendre soin au-dessus de produire, 2) biens communs à préserver au-dessus de biens privés à accumuler, 3) qualités au-dessus de quantités, 4) sobriété matérielle contre démesure. La question de la justice traverse ces quatre catégories.

Aucune de ces quatre catégories ne supprime la catégorie « ancienne » à laquelle je l'oppose, mais chacune désigne un basculement des priorités. Je n'explicite que les deux premiers points.

1) « Prendre soin » au-dessus de « produire » : une autre vision de la production de richesses, non limitée à l'économie monétaire

Selon cette hypothèse, les économies et sociétés du futur ne seront plus dominées par les catégories de production et de consommation, ce seront d'abord DES ÉCONOMIES ET DES SOCIÉTÉS DU « PRENDRE SOIN ». Je m'inspire librement de la notion de « care ». En voici cinq axes.

1) PRENDRE SOIN DES PERSONNES, de leur santé, éducation, culture, bien-être. PRENDRE SOIN DU TRAVAIL aussi, en relation avec les syndicats ;

2) PRENDRE SOIN DU LIEN SOCIAL à préserver et renforcer, de la solidarité de proximité autant qu'à d'autres échelles, et de l'accès à des droits universels liés à des biens communs ;

3) PRENDRE SOIN DES CHOSES et des objets, pour les faire durer, les utiliser, les concevoir et les produire à cet effet ;

4) PRENDRE SOIN DE LA NATURE et des biens communs naturels, dans toutes les activités humaines, afin de rester dans les limites des écosystèmes et de transmettre aux générations futures des patrimoines naturels en bon état ;

5) PRENDRE SOIN DE LA DÉMOCRATIE, vivante et permanente, bien au-delà de la démocratie à éclipse des élections. C'est peut-être le premier des biens communs, ou le plus transversal. Il faudrait lui associer le PRENDRE SOIN DES SAVOIRS ET DES

³ Voir : <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2014/02/25/comment-penser-une-%C2%AB-prosperite-sans-croissance-%C2%BB/>

CONNAISSANCES, en tout cas de celles qui correspondent, ou devraient correspondre, à des biens communs.

Depuis plus de deux siècles, les idées économiquement et politiquement dominantes ont affirmé le primat de la production, entendue comme production matérielle dans la sphère économique et monétaire. La richesse des sociétés a alors été assimilée à sa richesse économique, par la suite comptabilisée dans le PIB. Ce mode de pensée – dont on peut montrer qu'il est marqué par un fort biais masculin⁴ - a conduit à ne pas voir d'une part les richesses autres que monétaires, et d'autre part ce que l'on perd en route, les dommages collatéraux de la croissance de la production, dommages sociaux, écologiques et humains. Ils sont en train de devenir massifs.

L'entrée par la thématique du « prendre soin » et non par celle de la production économique renvoie, pour la revisiter, à une distinction plus ancienne : entre production et reproduction (du genre humain, de la société et des conditions d'existence, dont l'environnement).

2) Biens communs à préserver au-dessus de biens privés à accumuler

Ce que l'on perd en route ce sont souvent des patrimoines ou des biens communs dont certains sont essentiels pour inscrire les sociétés dans la durée, et dont aucun n'est comptabilisé dans le PIB. Ils désignent des QUALITES d'ordre collectif jugées d'intérêt commun, accessibles à tous, et dont la gestion est « commune » et passe par la coopération d'acteurs multiples. Prenons l'exemple de la qualité de l'air en ville. Ce n'est pas un bien public au sens usuel d'une infrastructure publique prise en charge par les pouvoirs publics. Il existe un grand nombre de parties prenantes de la « production » et gestion de cette qualité. Les citoyens, ménages, associations, entreprises, organismes divers sont amenés à coopérer, aux côtés des pouvoirs publics. Il s'agit d'un bien commun, ni privé, ni public. **Mais on peut dire la même chose de l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, ou d'autres modalités de l'égalité.**

Les biens communs (écologiques et sociaux) ne s'opposent pas aux biens privés. L'objectif d'une transition écologique et sociale bien menée devrait être non seulement de prendre soin de biens communs en tant que tels, comme la qualité de l'eau, de l'air, de la biodiversité ou de la protection sociale, mais surtout d'enrichir la production des biens privés en biens communs écologiques et sociaux via notamment des normes plus exigeantes (haute qualité sociale et environnementale).

L'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines fait partie des biens communs, mais il conviendrait sans doute de la voir comme l'une des grandes composantes de l'égalité en général, sous réserve d'approfondissements (voir mon livre « En finir avec les inégalités, Mango, 2006, p. 163-169).

3) Qualités au-dessus de quantités (une extension de la catégorie précédente)

D'innombrables qualités ont été sacrifiées sur l'autel des quantités, sous contrainte de gains de productivité. Qualité de vie, du travail, de l'emploi, des écosystèmes, du climat, des biens et des services, etc. Une partie de ces qualités sont des biens communs, d'autres relèvent notamment de la « qualité de service », services des prestataires ou services rendus par des

⁴ <http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2009/02/19/le-sexe-du-pib/>

biens, leur « valeur d'usage » ou mieux leur valeur dans l'usage.

La transition visée est une transformation de nature qualitative. Les quantités (produites, consommées, de travail...) n'y prennent sens que sous des conditions ou normes de qualité. L'économie elle-même y est pensée comme une économie des qualités, des qualités dont on ne peut juger qu'à l'aune d'une économie comme science morale et politique. Le care fournit un exemple emblématique d'une qualité de service (et donc de bien vivre) qui se dégrade quand on est dans une logique « productiviste » de réduction des coûts.

4) Sobriété matérielle plutôt que démesure, forte réduction des gaspillages, freins au consumérisme organisé.

Je ne développe pas cette catégorie (voir ce billet :

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2014/02/14/la-sobriete-une-riche-idee/>), sauf pour affirmer que de toute évidence l'égalité (dont celle entre les femmes et les hommes) est l'une des armes les plus efficaces contre la démesure et qu'en particulier les inégalités actuelles sont de puissants facteurs de dommages écologiques et pas seulement de dommages sociaux.

Il n'est pas très difficile de montrer, sans que cela fasse intervenir le moins du monde une « nature féminine », que les femmes sont, de par leur position sociale résultant d'une longue histoire, spécifiquement impliquées dans ces quatre orientations, soit comme victimes d'injustices ou de discriminations, soit comme actrices très concernées aussi bien par les différentes modalités du prendre soin (rapport sur le développement humain, PNUD, 1999) que par leur contribution à la gestion de biens communs essentiels. C'est d'ailleurs à la seule femme à avoir obtenu le soit disant « prix Nobel d'économie », Elinor Ostrom, que l'on doit des travaux fondateurs sur les biens communs, de même que les théoriciens du « care » ont été exclusivement des théoriciennes.

Nous pouvons maintenant commencer à aborder la question : quels indicateurs sexués de la transition écologique et sociale et pour quels objectifs ?

III. Quels sont les indicateurs d'inégalités entre les femmes et les hommes, ou « d'empowerment » (participation) des femmes, ayant fait parler d'eux dans le monde, et peut-on s'en inspirer dans le domaine « femmes et transition », sachant qu'aucun ne s'en préoccupe pour l'instant ?

Il en existe en fait beaucoup, mais peu ont acquis une réelle audience internationale, comparable par exemple à celle de l'IDH.

Celui qui a été le plus diffusé dans les années 1990 et 2000 est l'IPF du PNUD (indicateur de participation des femmes à la vie économique et politique, en anglais GEM, Gender Empowerment Measure). Les révisions effectuées par le PNUD en 2010-2011 de tous ses indicateurs sous l'influence d'experts pointus n'ont pas contribué à les rendre plus aisément compréhensibles et l'IPF nouveau, rebaptisé Indice d'inégalités de genre (IIG), semble en nette perte de vitesse. Pour information, la France occupait une mauvaise place pour l'IPF et d'ailleurs pendant des années elle a refusé de livrer ses données au PNUD...

Principales dimensions de l'IIG du PNUD :

- la santé reproductive mesurée par le taux de mortalité maternelle et le taux de fertilité des adolescentes ;
- l'autonomisation, mesurée par la part de sièges parlementaires occupés par des femmes et la part de femmes et d'hommes adultes âgés de 25 ans et plus ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire ;
- le statut économique exprimé en participation au marché du travail et mesuré par le taux d'activité de la population active chez les femmes et les hommes âgés de 15 ans et plus.

Pour une analyse très développée de l'IPF et d'un autre indicateur du PNUD (l'indicateur sexo-spécifique de développement humain, terme assez barbare pour désigner un IDH sexué), voir l'article de Florence Jany-Catrice et Dominique Méda « femmes et richesse : au-delà du PIB », Travail, genre et société 2011/2. Cet article fait par ailleurs référence à d'autres indicateurs d'inégalités de genre, moins diffusés et moins connus, mais dignes d'intérêt. Les auteures y mentionnent enfin le fait que « les indicateurs environnementaux adoptent, eux aussi, une posture qui fait fi de la question des inégalités entre hommes et femmes. »

Une partie de la place occupée par l'IPF du PNUD a été conquise par un indicateur (Global Gender Gap) mis au point par le Forum économique mondial, celui de Davos, un lieu qui n'est pas seulement « the place to be » pour les puissants, mais qui a d'importants moyens d'études. Cet indicateur composite est produit depuis 2006.

http://www3.weforum.org/docs/WEF_GenderGap_Report_2012.pdf

« The Global Gender Gap Index examines the gap between men and women in four fundamental categories (subindexes): economic participation and opportunity, educational attainment, health and survival and political empowerment. »

Je mentionne également pour ses qualités et sa bonne diffusion un indicateur africain, le « Africa Gender Equality Index », produit sous l'égide de la Banque de développement africaine.

http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Gender_Equality_Index_2015-EN.pdf

“The Africa Gender Equality Index measures gender equality across three separate dimensions: equality in economic opportunities, equality in human development and equality in law and institutions. Each dimension draws on a series of indicators listed below. Together they provide answers to six questions: 1) Do women and men have equal opportunities in business and employment? 2) Do girls and boys have equal opportunities at school? 3) Do women have access to reproductive health services? 4) Are women and men equally well represented in institutions? 5) Do women and men have the same legal rights? 6) Do women and men have the same household rights?”

Ajoutons le Women's economic opportunity index de The Economist, financé par la Banque mondiale, et le SIGI, Social Institutions and Gender Index, de l'OCDE, qui ne manque pas d'intérêt (<http://genderindex.org/> et pour le rapport 2014 : <http://www.genderindex.org/sites/default/files/docs/BrochureSIGI2015.pdf>).

Principales dimensions du WEOI de the Economist :

- 1) Labour policy and practice
- 2) Access to finance and credit
- 3) Education and training
- 4) Women's legal and social status

5) General business environment

Principales dimensions du SIGI de l'OCDE : « The SIGI covers five dimensions of discriminatory social institutions, spanning major socio-economic areas that affect women's lives: discriminatory family code, restricted physical integrity, son bias, restricted resources and assets, and restricted civil liberties. The SIGI's variables quantify discriminatory social institutions such as unequal inheritance rights, early marriage, violence against women, and unequal land and property rights. »

Le dernier que je citerai, produit depuis deux ans et fort intéressant, m'a été signalé opportunément par Maryse Huet. C'est le Gender Equality Index de l'Union européenne, lui aussi un indicateur composite, ainsi présenté (encadré) :

<http://eige.europa.eu/rdc/eige-publications/gender-equality-index-2015-measuring-gender-equality-european-union-2005-2012-report>

The Gender Equality Index is a composite indicator that provides a measure — across Member States and over time — of the complex concept of gender equality. It measures gender gaps within a range of areas relevant to the EU policy framework (work, money, knowledge, time, power, health, violence and intersecting inequalities), where the selection of domains is guided by a conceptual frame-work. The Gender Equality Index is formed by combining these gender indicators into a single summary measure. As such, the Gender Equality Index is a sophisticated tool that synthesises this complexity into a user-friendly and easily interpretable measure.

Que retenir de ces initiatives en pensant à la problématique du genre dans la transition ?

Deux choses selon moi. D'abord un argument essentiel et qui a beaucoup de mal à passer en France, au moins du côté de la statistique officielle, mais aussi des institutions politiques et même du CESE.

Cet argument est le suivant : pour sensibiliser, pour disposer de chiffres qui attirent l'attention, pour le débat public, pour les médias, **un indicateur social synthétique ou composite** faisant une sorte de moyenne d'indicateurs composants selon plusieurs dimensions et sous-dimensions **peut avoir une utilité informationnelle complémentaire** des approches plus techniques et plus précises en termes de tableaux de bord. Ces dernières sont presque toujours privilégiées par les experts et les politiques parce qu'ils ne voient dans les indicateurs que des guides pour l'action en oubliant qu'ils ont d'autres fonctions sociales et informationnelles. Ce n'est pas un hasard si tous les indicateurs alternatifs qui ont fait parler d'eux dans le monde depuis les années 1990 étaient des indicateurs composites et si tous ceux plus récents que je viens de citer le sont aussi.

Le grand reproche des experts est que ces indicateurs seraient « arbitraires » du fait de la nécessité 1) de choisir des dimensions et critères composants parmi d'autres possibles, premier niveau d'arbitraire, puis 2) de choisir des pondérations et des normes pour faire une sorte de moyenne, second niveau d'arbitraire. Tout est vrai dans ces constats, sauf que ces experts confondent « arbitraire » et choix issus de délibérations, de débats, sur ce qui compte le plus, ce qu'il faut compter et mettre dans l'indicateur, et sur les pondérations.

La deuxième chose que je retiens des principaux indicateurs mondiaux sur les inégalités entre les femmes et les hommes ou sur « l'empowerment » des femmes est qu'ils ne sélectionnent pas toujours exactement les mêmes dimensions et variables, mais qu'il existe de nombreux dénominateurs communs. Parmi ces points communs on trouve en général les inégalités d'accès à ces **biens communs** que sont l'éducation et la santé publiques, mais aussi le crédit ou la terre, ou encore la sécurité physique, l'emploi, les droits humains aussi bien dans la sphère publique que dans la vie privée, la participation politique...

Dans tous les cas, ce sont donc des biens communs qui forment les enjeux, à commencer par ce bien commun transversal qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais il y a trois « oublis communs » à presque tous ces indicateurs. Le premier concerne le partage des tâches domestiques, de l'éducation et du soin aux enfants et aux proches, un très gros trou noir (seul l'indicateur européen en tient compte). Le second oubli porte sur les violences faites aux femmes (seul le SIGI de l'OCDE les intègre). Le troisième concerne les inégalités ayant un rapport direct avec l'environnement, l'un des objets de ma dernière section.

IV. Principaux enjeux et domaines concrets d'une analyse sexuée de la transition écologique et sociale, et quelques hypothèses sur les indicateurs

En fait, on ne part pas de rien sur cette question, même si ce qui existe est récent et très rare. A cet égard, le cahier Lasaire est pionnier en France.

On commence à disposer d'une identification des domaines principaux de la question « genre et transition écologique et sociale », étape préalable à toute mise au point d'éventuels indicateurs.

On peut distinguer deux grands domaines, plus une articulation entre eux. Le premier est celui des **inégalités socio-environnementales** dont les femmes sont **de fait** plus particulièrement victimes, en ne se limitant pas aux enjeux purement écologiques mais en y incluant des inégalités de statut social, professionnel ou non. Le second est **celui des contributions**, assez souvent sexuées **de fait**, à l'amélioration ou à l'entretien de l'environnement. Dans les deux cas, il s'agit de constats d'inégalités actuelles, qui peuvent donc évoluer et qu'il faut faire évoluer dans la perspective de l'égalité. Et à l'articulation de ces deux domaines - celui des femmes comme principales victimes du mal environnement ou du mal travail (IV.2), et celui des femmes comme actrices majeures d'un « autre développement » (IV.3) - on trouve des combats de résistance à des oppressions ou menaces qui voient les victimes se transformer en actrices de la transition. J'en donne des exemples dans la section IV.4.

IV.1. Comment s'y prendre pour repérer les enjeux et les variables chiffrées des inégalités socio-environnementales entre les femmes et les hommes ?

Il faut certes prendre appui sur des travaux et rapports existants, dont le cahier Lasaire fait très bien le tour. Il faudrait un bilan international sérieux des recherches, qui reste à faire.

Mais une autre méthode existe, souvent négligée, qui n'est pas du tout contradictoire avec la précédente : organiser des conférences de citoyen-ne-s ou d'autres délibérations approfondies, prenant du temps, soit entre des personnes tirées au sort et bénéficiant d'interventions pluralistes de quelques experts (conférences citoyennes), soit entre des acteurs associatifs concernés par ces questions, soit via des dispositifs intermédiaires. Cette dernière solution a

été mise en œuvre depuis un an dans la région Nord-Pas-de-Calais à la suite d'une conférence citoyenne portant sur les indicateurs alternatifs de développement humain durable. Les travaux ne sont pas encore terminés mais ils sont déjà d'une grande richesse. Ils ne portent pas sur les enjeux écologiques mais sur les diverses inégalités entre les femmes et les hommes (ou leurs contributions respectives à la création de richesses au sens large) pouvant donner lieu à des indicateurs.

Des délibérations informées, conférences citoyennes ou autres, peuvent contribuer à rendre plus visibles les inégalités ou oppressions dont les femmes sont victimes et ainsi à mieux identifier les inégalités socio-environnementales entre les femmes et les hommes, en complément de recherches scientifiques qu'il faudrait encourager.

Voici d'ailleurs un rare exemple de recherche démonstrative sur les inégalités d'exposition à certains risques « naturels ». Il s'agit de l'article "The Gendered Nature of Natural Disasters: The Impact of Catastrophic Events on the Gender Gap in Life Expectancy, 1981–2002", par Eric Neumayer (London School of Economics) et Thomas Plümpner (Max Planck Institute), *Annals of the Association of American Geographers*, 97(3), 2007, pp. 551–566.

Les auteurs y démontrent, sur la base de données très « lourdes » couvrant des catastrophes naturelles de tout type survenues dans 141 pays sur une période de 20 ans, que :

- 1) les catastrophes naturelles réduisent l'espérance de vie des femmes plus que celle des hommes ;
- 2) Cette réduction inégale est d'autant plus marquée que le désastre est de grande ampleur ;
- 3) Cet effet est en revanche d'autant plus faible que les femmes disposent dans leur pays d'un meilleur statut socio-économique (comparé à celui des hommes).

Le fait que cette recherche date de 2007 et reste aujourd'hui partout citée est un « indicateur » de la très faible attention jusqu'ici portée à ces questions du côté de la recherche et de ses financeurs publics, ou du côté des institutions statistiques. Le cahier Lasaire a raison de soulever ce point dans le cas français, dans des termes repris dans l'encadré suivant.

Un extrait du Cahier Lasaire

L'ampleur de l'impact spécifique des différentes inégalités environnementales sur les femmes reste à évaluer. On ne dispose pas véritablement d'outils de mesure pour évaluer cet impact. Cette carence s'explique par trois raisons :

- L'insuffisante préoccupation gouvernementale dans ce domaine, alors même que le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité de novembre 2012 invitait à décliner l'égalité dans tous les pans de l'action publique et qu'une circulaire d'août 2012 invitait à la prise en compte, dans la préparation des textes législatifs et réglementaires, de leur impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.
- La définition des indicateurs de développement durable confiée à une commission d'experts, sans aucune participation des parties prenantes les plus concernées (partenaires sociaux et ONG), contrairement aux préconisations du rapport du CESE présenté par Philippe Le Clézio.
- L'absence de femmes dans les lieux d'élaboration et de décision des politiques publiques. Ainsi, l'observatoire national de la précarité énergétique ne comprend pas de femmes dans l'équipe dirigeante.

IV.2. Quels indicateurs sexués d'inégalités socio-environnementales ?

Tout tableau de bord de cette famille (qu'il aboutisse ou non à un indicateur synthétique, ce qui est une autre question) doit commencer par des indicateurs sociaux *non environnementaux* d'inégalités entre les femmes et les hommes, domaine assez bien balisé, ce qui n'exclut pas des débats pour les sélectionner et les hiérarchiser. Ils font partie du champ des indicateurs pertinents dans la transition.

Compte tenu du bilan effectué dans la section III et d'autres apports, dont les travaux en cours dans le Nord-Pas-de-Calais, plusieurs domaines doivent être couverts, relevant notamment de la sphère professionnelle et des revenus, de la sphère domestique, de la santé, de l'éducation, **du temps de travail total (professionnel et domestique), du temps libre comme bien commun particulièrement précieux et plus généralement des budgets temps sexués**, des libertés et de l'autonomie, de la participation politique, des violences, etc. Le groupe citoyen du Nord-Pas-de-Calais a ainsi retenu 14 rubriques. Il revient à des collectifs légitimes de sélectionner les variables et concepts statistiques et d'évaluer les méthodes et les résultats.

J'en viens à des hypothèses sur ce qui est pour l'instant quasiment une inconnue : les éventuels indicateurs sexués du rapport des femmes et les hommes à leur environnement naturel, aux ressources naturelles, aux nuisances et pollutions, aux émissions de gaz à effet de serre, etc. Et, dans cette section, je n'envisage que la situation des pays dits développés.

On trouve dans le rapport du CESE de 2015 (inégalités environnementales et sociales), mais aussi dans des publications d'Eloi Laurent dont s'inspire d'ailleurs le CESE, des catégories (non sexuées) d'inégalités sociales **liées à l'environnement**. J'ai également publié en 2009 dans les Cahiers français un article⁵ sur le sujet.

En tenant compte de ces apports et en y intégrant la problématique des biens communs, je propose les six catégories suivantes *d'inégalités écologiques entre les femmes et les hommes* :

a) les inégalités dans l'exposition à des « **nuisances ou pollutions d'origine humaine** » qui signifient en fait **une mauvaise qualité « produite » de certains biens communs environnementaux** (par exemple l'air que l'on respire, soit dans l'espace public, soit chez soi, soit dans le cadre professionnel), mais une mauvaise qualité qui affecte certain-e-s plus que d'autres. Exemple : du seul fait de la proportion élevée de femmes dans les personnes très âgées et de la vulnérabilité de ces dernières à la pollution de l'air, il est clair que les conséquences sanitaires et vitales des « pics de pollution » affectent plus de femmes que d'hommes (voir Airparif : « Evaluation des risques de la pollution urbaine sur la santé en Île-de-France »). La question se pose tout autant pour la pollution de l'air intérieur, dont on estime qu'elle entraînerait 20.000 morts par an en France⁶, qui affecte en priorité les personnes les plus fragiles (enfants, personnes âgées, femmes enceintes).

⁵ « Les inégalités écologiques », Cahiers français n°351, La documentation française, 2009.

⁶ Voir cette étude de l'ANSES de 2014 : http://www.who.int/globalchange/publications/reports/gender_climate_change/en/

Un autre exemple est signalé dans un rapport de l’OMS, « Gender, Climate Change and Health »⁷ (2014), principalement dédié aux pays du Sud, mais où l’on trouve aussi cette brève mention aux impacts différenciés des canicules en Europe : « the majority of European studies have shown that women are more at risk, in both relative and absolute terms, of dying in heatwaves. »

b) Les inégalités de vulnérabilité aux conséquences humaines de **catastrophes naturelles non directement (ou faiblement) liées aux activités humaines (exemples : tsunami, tremblements de terre, éruptions volcaniques)**. C’est alors la santé et la vie humaines qui sont frappées, et dans bien des cas les femmes en souffrent plus que les hommes, comme le démontre la recherche citée en IV.1.

Le changement climatique est un cas où la distinction entre des catastrophes liées/non liées aux activités humaines peut devenir problématique avec le temps, dès lors que le réchauffement en cours multiplie et amplifie les événements extrêmes.

c) Les **inégalités d’accès à des biens communs environnementaux** essentiels, associés à des droits universels parfois reconnus, parfois seulement revendiqués par des mouvements sociaux. On peut regrouper dans cette catégorie aussi bien un accès à des espaces naturels de qualité que l’accès à l’eau ou à la capacité de chauffer décentement les logements, ou de pouvoir se déplacer de façon « sobre en carbone » pour des besoins essentiels. C’est sans doute dans cette catégorie que l’on trouvera le plus d’indicateurs d’inégalités.

Le thème de la précarité énergétique (bien traité dans le Cahier Lasaire, mais aussi dans des travaux de l’IDDRI⁸) fait partie de cette catégorie, mais il conviendrait de mieux distinguer la consommation inégale de ressources énergétiques et les inégalités de « bien-être lié à l’énergie ». Quoi qu’il en soit, ce sont à nouveau les femmes (dont les « mères isolées » et les personnes âgées pauvres) qui sont les plus affectées, voir entre autres cette contribution⁹ de la députée Barbara Romagnan à l’Assemblée Nationale.

d) Les **inégalités sociales provoquées par certaines politiques environnementales** (par exemple des taxes, ou parfois des « niches fiscales environnementales » renforçant les inégalités¹⁰), lorsqu’elles pèsent proportionnellement plus sur les personnes à bas revenu, affectent elles aussi plus les femmes que les hommes compte tenu du fait que les premières forment la grande majorité des personnes à faibles revenus (faibles salaires, faibles retraites...). Bien évidemment, cette forme d’inégalité disparaîtrait plus ou moins si les écarts de revenus étaient décents et si la pauvreté monétaire était éradiquée.

e) Les inégalités d’accès à ce bien commun décisif qu’est la démocratie, ici celle qui s’applique (ou non) aux décisions liées à l’environnement, pour en prendre soin ou pour réparer ou prévenir des dommages. On pourrait parler **d’inégalités entre les femmes et les hommes dans la démocratie écologique**. Elles semblent aussi considérables pour

⁷ http://www.who.int/globalchange/publications/reports/gender_climate_change/en/

⁸ Inégalités, vulnérabilités et transition énergétique, par Lucas Chancel et Mathieu Saujot, 2013.

⁹ http://www.assemblee-nationale.fr/14/commissions/ddf/contribution_precaire_energetique.pdf

¹⁰ Par exemple: Les « frais réels » : une niche fiscale inéquitable et anti-écologique ? par Lucas Chancel et Mathieu Saujot, IDDRI, 2012.

l'environnement que pour les autres politiques. Certes, nous avons en France une certaine habitude de femmes ministres ou secrétaires d'Etat à l'environnement, mais que deviennent leurs éventuels engagements dans la moulinette des « arbitrages » gouvernementaux ou présidentiels ? Les cas ne sont d'ailleurs pas rares où elles ont été « remerciées » sans ménagement lorsqu'elles défendaient des convictions un peu trop fermes.

f) On peut y associer **les inégalités dans l'accès à une information fiable et compréhensible** sur les enjeux écologiques, une information qui ne verserait pas seulement dans le registre scientifique et technique, au demeurant nécessaire, mais qui s'adresserait aussi à l'expérience sociale et humaine des femmes, qui n'est pas, qu'on le déplore ou non, celle de la plupart des hommes...

IV.3. Quels indicateurs de contributions des femmes à la transition écologique et sociale ?

Si les informations, données et recherches sont rares dans le cas précédent, elles sont ici lacunaires, alors qu'il est permis de penser qu'il y aurait des choses à dire et à faire. Mais c'est à nouveau la chape de l'invisibilité des contributions des femmes à la « vraie » richesse qui pèse dans ce domaine. On retrouve ici « le sexe du PIB », avec cette curiosité spectaculaire (que mentionnait Christine Delphy avec sa métaphore du poireau) : lorsque Monsieur fait son jardin potager ou construit un garage, et que Madame fait le ménage, la cuisine, et s'occupe des enfants, seul le premier contribue à la richesse nationale officielle comptabilisée dans le PIB. Voir également sur ces dérives économistes qui reviennent de fait à ignorer des richesses essentielles (y compris pour l'économie...) auxquelles les femmes contribuent particulièrement, d'une part l'article déjà cité de F. Jany-Catrice et D. Méda, d'autre part l'article de la philosophe Catherine Larrère sur l'écoféminisme¹¹, dont l'encadré suivant reproduit un court extrait.

L'autonomie de l'économie comme occultation, selon Catherine Larrère

L'autonomisation de l'économie, que nous associons à la modernité et que la mondialisation a étendue à tout le globe, repose sur la séparation entre la vie domestique et la vie économique (entre reproduction et production) et sur la capacité de l'économie à produire ses propres conditions de reproduction, en se détachant de son milieu associé : c'est la condition de son universalisation. Mais cette autonomie, souvent proclamée, est largement illusoire. Il s'agit plutôt d'une occultation. Si l'économie peut se prétendre productive, dégager un surplus, ce n'est pas seulement par des mécanismes d'appropriation du surtravail internes à la sphère économique. C'est aussi parce que n'est pas prise en considération la double dépendance de la sphère économique par rapport aux prélèvements sur la nature (et à toute la contribution des processus naturels à la perpétuation des activités productives) et sur la famille (la force de travail ne peut fonctionner dans la production que parce qu'elle est entretenue et reproduite par un travail domestique non payé et non comptabilisé).

Il faudrait, pour recenser et éventuellement quantifier les apports majeurs des femmes à la transition, des groupes pluralistes et mixtes travaillant dans la durée. Je me contente de quelques pistes, en rappelant à nouveau que les constats de différences actuelles entre les sexes n'ont d'importance que s'ils sont situés dans une perspective d'actions pour l'égalité.

¹¹ L'écoféminisme : féminisme écologique ou écologie féministe, Tracés 1/2012 (n° 22).

Il faudrait notamment s'intéresser de près au « genre » des pratiques polluantes, des émissions de gaz à effet de serre et d'empreinte écologique. Il est à peu près certain que d'importantes différences existent entre les femmes et les hommes, mais il faut en analyser les raisons.

Il faudrait par ailleurs mener des recherches sexuées sur l'écologie de la vie quotidienne et des pratiques domestiques et de consommation : courses, alimentation et cuisine, transports, rapport à la technologie, loisirs, éducation des enfants, etc. Le Cahier Lasaire contient d'ailleurs une section (3.3.5) sur ce thème, mais ce qui a pu être rassemblé sur le sujet reste peu fourni parce que les études font défaut.

IV. 4. L'écologisme des femmes et les actions collectives

Ce domaine est très important dans la dynamique sociale et politique de la transition, mais il ne se prête guère à la quantification et à l'usage d'indicateurs.

De même qu'il existe dans le monde un « écologisme des pauvres », objet d'un livre essentiel de Joan Martinez Alier (Institut Veblen/Les petits matins, 2014 pour la traduction française), on pourrait s'intéresser à un « écologisme des femmes », sans pour autant verser dans une variante du différentialisme ou de l'essentialisme.

Ce que montre Martinez Alier, c'est que les enjeux environnementaux sont conflictuels et, dans bien des cas (pas dans tous les cas), les « pauvres » ou les groupes économiquement et politiquement dominés, ont été et sont en pointe dans la défense d'un environnement naturel crucial à leurs yeux, crucial d'une part pour vivre en utilisant ces biens communs et en en prenant soin, crucial d'autre part parce qu'ils sont les principales victimes du mal environnement, des dégradations et de l'exploitation insoutenable de la nature. La démonstration est construite à rebours d'une idée très répandue selon laquelle il faudrait avoir atteint un certain niveau d'abondance matérielle pour « se permettre » d'être un « écologiste en pratique ». C'est parfois vrai (« le tri sélectif ne peut s'inventer que dans des endroits où les poubelles débordent »), c'est souvent faux.

Mais malheureusement, ce livre est assez indifférent aux questions de genre, en dépit d'un intéressant paragraphe « genre et environnement » inspiré des thèses de l'économiste indienne Bina Agarwal (p. 463-468, ce qui fait peu dans un livre de 670 pages). Voici pourtant de bons exemples récents du rôle de mouvements de femmes dans la défense de l'environnement.

Les femmes ont été le fer de lance du mouvement contre les gaz de schiste dans le Sahara algérien. Elles savaient que la fracturation hydraulique allait polluer les eaux de l'immense nappe phréatique dont dépend la vie dans les oasis. Et ici comme dans beaucoup d'autres endroits du monde, l'eau est une affaire de femmes (et d'enfants), tout comme l'approvisionnement du foyer en énergie (biomasse, dont bois), voir l'encadré.

UN WOMEN, Facts and Figures : Economic Empowerment

<http://www.unwomen.org/en/what-we-do/economic-empowerment/facts-and-figures>

“Women and children bear the main negative impacts of fuel and water collection and transport, with women in many developing countries spending from 1 to 4 hours a day collecting biomass for fuel [34]. A study of time and water poverty in 25 sub-Saharan African countries estimated that women spend at least 16 million hours a day collecting drinking water; men spend 6 million hours; and children, 4 million hours [35]. Gender gaps in

domestic and household work, including time spent obtaining water and fuel and processing food, are intensified in contexts of economic crisis, environmental degradation, natural disasters, and inadequate infrastructure and services [36].”

En Amérique latine, les femmes sont également en pointe contre ce qu'on nomme l'extractivisme, les grands projets miniers et pétroliers, et certaines analyses de ce phénomène par des ONG sont parlantes : « les industries extractives, quand elles pénètrent dans les territoires, déplacent et désarticulent les économies locales. Elles brisent les formes traditionnelles de reproduction sociale de la vie, qui se voient ainsi réorientées en fonction de la présence centrale de l'entreprise. Ce processus instaure dans les communautés une économie productive hautement masculinisée, accentuant la division sexuelle du travail existante... Comme l'affirme la sociologue argentine Maristella Svampa, la présence des femmes dans les luttes sociales et environnementales a fait naître un nouveau langage concernant la valorisation des territoires, **un langage basé sur l'économie du soin.** »¹²

Dans les pays dits développés, comme dans les faits les femmes sont encore nettement plus investies dans les achats et la confection de la nourriture, elles sont souvent en capacité d'initier des changements dans les modes de consommation et de production. Elles ont été par exemple au Japon à l'origine du système des AMAP dès les années 1960 et on retrouve une forte proportion de femmes paysannes dans ces initiatives en France. Forte proportion aussi dans les SEL (systèmes d'échanges locaux), les monnaies locales, les cuisines collectives et sociales, etc.

Le cahier Lasaire contient quelques bons exemples de mobilisations où les femmes ont été motrices (encadré suivant), et il mentionne également (p. 53) la mixité qui semble prévaloir dans les associations « environnementalistes ».

1) Concernant les initiatives portées par les femmes pour réduire la précarité énergétique, on mentionnera l'opération de rénovation d'un parc de logements sociaux en Allemagne, le « Forum Weingarten » à Fribourg-en-Brigau⁷¹. Ce projet de rénovation durable, dirigé en 2005 par Annette Brox, a associé étroitement les habitants, principalement immigrés, de l'éco-quartier Weingarten, et présente l'exemple réussi d'une démarche participative en matière d'efficacité énergétique. Le suivi collectif des chantiers par les habitants, comme la prise de décision et l'intégration de ces travaux dans une démarche sociale inclusive, ont visé à renforcer les relations de voisinage, à contenir les loyers, et à garantir ainsi la mixité sociale et des âges. Un des sujets les plus importants a été l'énergie. Les femmes ont joué un rôle majeur grâce aux échanges de bonnes pratiques, avec la nomination de « championnes des économies » chargées d'informer leurs voisins. Cet exemple montre que l'engagement des habitants est indispensable à la bonne réussite d'un chantier de cette ampleur, et que ce sont des acteurs à part entière dans la gestion des quartiers.

2) En France, l'association « Femmes en mouvement, les transports au féminin » s'est créée, en 1993, à l'occasion d'un congrès du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport), association qui regroupe les élus en charge des transports publics dans les villes et régions françaises, sur le thème « Qui décide ? ». Les quelques femmes (élues et professionnelles) présentes à ce congrès ont réagi au thème et ont décidé de se constituer en association à la fois pour mieux faire prendre en compte les besoins des femmes et pour

¹² <http://www.pressegauche.org/spip.php?article17199>

prendre part au processus de décision. Sur cette participation, la première bataille menée par l'association a été de faire entrer une femme au bureau du GART...

Il faut également mentionner dans l'actualité en France le collectif « COP 21, femmes, genre et climat » (<http://www.adequations.org/spip.php?rubrique384>) et son affirmation : « Les politiques concernant l'atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique global seront plus efficaces en prenant en compte l'égalité des femmes et des hommes ». Voir également le très bon document « Position d'associations françaises sur femmes, genre et justice climatique » contenant un ensemble détaillé de préconisations (<http://www.adequations.org/spip.php?article2231>).

Quitte à me répéter lourdement, je vois dans tous ces constats d'actions collectives où des femmes sont en pointe non pas des « qualités féminines » intrinsèques, mais au contraire des lieux et moments de marche à la fois pour l'environnement et pour l'égalité, pour l'égalité dans la prise en compte de l'environnement. L'« écologie des femmes », là où il se manifeste, a une vocation universelle, tout comme l'écologie des paysans sans terre ou celui des communautés contre l'extractivisme, au Sud comme au Nord.

Conclusion

Avant d'être économiste retraité, je suis militant associatif et je peux témoigner du fait que dans les collectifs les plus dynamiques sur le climat, sur les « grands travaux inutiles », sur les paradis fiscaux, sur le combat contre les exclusions, les femmes sont très présentes, souvent aux avant-postes et avec des responsabilités d'organisatrices. Vous allez à un grand colloque sur la finance et les banques et vous avez souvent 100% d'hommes plutôt âgés à la tribune, mais à un débat sur les monnaies locales ou complémentaires vous avez souvent une majorité de femmes. Les femmes sont omniprésentes sur le terrain dans le documentaire de Marie-Monique Robin sur les alternatives à la croissance et sur la transition, bien que les experts qui en parlent doctement soient presque tous des hommes...

C'est ce type de constat qui compte le plus, plus que des indicateurs au demeurant indispensables pour rendre visible des inégalités et des oppressions dans tous les domaines.

Pour toutes les raisons invoquées dans ce texte, il est insupportable qu'un tableau de bord de dix indicateurs clés « de richesse », qu'il s'agisse de celui du CESE/France Stratégie ou de celui du gouvernement publié il y a quelques jours, ne contienne AUCUN chiffre clé sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Mais ce n'est pas sa seule limite...

ANNEXE

Trois extraits du Cahier Lasaire

« Les femmes pourraient apporter une contribution encore plus importante au changement, si l'environnement social se prêtait à une féminisation accrue de tous les métiers dans les secteurs clés à développer (construction, énergie, transports, traitement des déchets), et si la société s'impliquait dans la prise en charge ou l'accompagnement des responsabilités familiales des ménages. Enfin, elles sont en position de jouer un rôle indéniable pour impulser un changement des pratiques de consommation et, plus généralement, soutenir les horizons de long terme en matière de décisions. Évidemment, tout cela ne peut se réaliser sans que soit

encouragée la parité. »

« Le nouveau modèle de développement que nous souhaitons pourra passer par la promotion du concept de développement durable à condition que la dimension du genre y soit intégrée c'est à dire que soient mises en avant une nouvelle approche de l'organisation des temps de vie et une nouvelle vision de la richesse. »

« On peut regretter que, une fois encore, ces indicateurs [proposés par le CESE et France Stratégie en juin 2015] n'intègrent pas l'approche de genre. Ils ne prévoient pas de mesure par sexe concernant les populations. Par ailleurs, on a abandonné, dans le premier projet de tableau de bord de 2009 qui était plus étoffé (19 indicateurs), l'indicateur constitué par le taux de participation des femmes aux instances de gouvernance (relatif au défi de la gouvernance). La disparition de cet indicateur de parité est d'autant plus problématique que l'on s'interroge, précisément, dans la dernière partie de ce Cahier, sur l'impact de l'absence de parité dans les instances de décision économique, c'est à dire dans les lieux où se configurent le mode de développement et les politiques économiques et financières. »